



COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2027

ECIR : École de la Construction, des Infrastructures et réseaux

Équiper aujourd'hui les talents qui construiront demain vos chantiers.

Comme vous le savez, chaque année, les entreprises ont l'obligation de verser le solde de leur taxe d'apprentissage. Ce que beaucoup ignorent encore, c'est qu'il est possible de soutenir directement un CFA comme ECIR, notamment via des dons en nature, en complément ou à la place d'un versement classique à l'URSSAF, selon les modalités prévues par la réglementation (article L6241-4 du Code du travail).

En choisissant de soutenir le CFA ECIR, vous investissez concrètement dans :

- ✓ la montée en compétence des futurs professionnels
- ✓ des équipements pédagogiques modernes
- ✓ des formations au plus proche des réalités terrain
- ✓ l'employabilité immédiate des apprentis que vous recrutez demain

Pourquoi choisir ECIR ?

Parce que nos apprentis sont aussi les futurs collaborateurs de vos entreprises.

Votre contribution permet de financer : du matériel technique, des équipements pédagogiques innovants, des plateaux techniques performants, des outils de formation adaptés aux exigences des métiers TP, Carrières.



Votre taxe d'apprentissage peut devenir un investissement direct pour votre filière des Travaux Publics, Carrière & Matériaux.

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE AU CFA ECIR ?

Soutenir ECIR, c'est renforcer toute la filière des Travaux Publics et des Carrières.



1. Former des jeunes opérationnels pour vos entreprises

Nos formations sont conçues avec et pour les professionnels du secteur. Les apprentis sont formés sur des situations concrètes, avec des équipements adaptés aux réalités du terrain.

→ Vous contribuez donc directement à créer des profils immédiatement employables et opérationnels dans votre entreprise.



4. Valoriser l'engagement de votre entreprise

Soutenir un CFA reconnu comme ECIR démontre votre engagement territorial, votre implication dans la formation et votre contribution à l'insertion professionnelle des jeunes.

→ Vous réalisez une action concrète à forte valeur humaine et sociétale.



2. Participer au renouvellement des compétences dans les TP et Carrières

Le secteur fait face à des tensions de recrutement majeures. Votre soutien permet d'attirer de nouveaux talents, de valoriser les métiers et de professionnaliser durablement la filière.

→ Vous investissez donc dans l'avenir de votre profession.



5. Créer un lien direct avec vos futurs recrutements

Les entreprises partenaires d'ECIR développent naturellement leur visibilité auprès des apprentis, leur attractivité employeur et leurs opportunités de recrutement.

→ Votre taxe devient donc un levier RH stratégique.



3. Financer des équipements pédagogiques performants

Votre contribution permet d'acquérir des matériels techniques, équipements de sécurité, outils numériques, engins et solutions innovantes de formation.

→ Les apprentis apprennent dans des conditions au plus proches du terrain réel.



ECIR : DES VALEURS FORTES, DES RÉSULTATS CONCRETS

Une école engagée au service des entreprises et des apprentis.

EXIGENCE :

Former des professionnels compétents, responsables et immédiatement opérationnels.

ENGAGEMENT TERRITORIAL :

Accompagner les entreprises régionales dans leurs besoins de recrutement et de compétences.

TRANSMISSION :

Faire vivre les savoir-faire des métiers grâce à des formateurs experts terrain.



✓ **Taux d'employabilité > 96 % :**
Nos apprentis trouvent rapidement leur place dans les entreprises.



✓ **Fort taux de réussite aux examens :**
Des parcours encadrés par des équipes pédagogiques expérimentées.



✓ **Pédagogie concrète et professionnalisante :**
L'alternance permet une montée en compétence rapide et durable.



✓ **Proximité forte avec les entreprises :**
ECIR travaille quotidiennement avec les acteurs du terrain pour adapter ses formations aux besoins réels du marché.



INNOVATION :

Développer des outils pédagogiques modernes adaptés aux évolutions du secteur.

SÉCURITÉ :

Intégrer les bonnes pratiques et les exigences de sécurité dès la formation.

“ *Former un apprenti aujourd'hui, c'est préparer la performance de nos entreprises demain.* ”

PASSEZ À L'ACTION

Soutenez l' ECIR avec votre taxe d'apprentissage 2027

Votre entreprise a le pouvoir d'agir concrètement pour la formation des futurs professionnels des Travaux Publics et Carrières. En choisissant ECIR, vous participez directement à : l'excellence pédagogique, la modernisation des équipements, la montée en compétence des apprentis, la pérennité des métiers des TP.

Comment ça fonctionne ?

1. Estimez le solde de votre taxe d'apprentissage.

Le solde de la taxe d'apprentissage correspond à 0,09% de votre masse salariale brute annuelle de l'année en cours (soit 13% de votre Taxe d'Apprentissage totale).

1

2. Vous choisissez de soutenir ECIR : Contactez-nous.

Les dons versés en nature aux centres de formation et d'apprentis (CFA) sont possibles en application de l'article L6241-4 du Code du travail. Vos dons contribuent directement à la qualité des formations : Matériels, équipements, fournitures techniques, outils pédagogiques, équipements professionnels...

2

3. ECIR vous accompagne dans les démarches.

Nos équipes vous guident simplement pour comprendre les modalités, valoriser votre don, sécuriser les aspects administratifs par une remise d'un reçu libératoire daté indiquant l'intérêt pédagogique de vos dons et leur valeur comptable.

3

Votre contribution forme les professionnels de demain. Chaque euro investi bénéficie directement aux apprentis et aux entreprises de la filière. Ensemble, construisons l'avenir des Travaux Publics et Carrières. Nous serions honorés de pouvoir compter sur votre engagement à nos côtés. Votre soutien est bien plus qu'un versement obligatoire : c'est un investissement concret dans les compétences, l'emploi et l'avenir de notre profession.

“Je souhaite soutenir l'ECIR”

CFA ECIR Apprentissage – La Référence des CFA des Travaux Publics

184 Route du Gros Mourre - Pont Royal Sud 13370 MALLEMORT

Personne à contacter : Virginia DE BLOCH : 06 10 57 30 66 / virginia.debloch@ecirtp.fr / <https://ecirtp.fr>

